

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT

**Séance du 26 juillet 2022**

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine	

Étaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE  
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Était absent :

Emmanuel TAPONARD

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Vu les délibérations du 25 septembre 2012 adoptant le principe de la mise en place d'AP/CP,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2022 approuvant le budget général de la Commune

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2022 approuvant la décision modificative n°1

Vu la consultation écrite des membres de la Commission Finances et Tarifs, Commerces, Partenariats financiers

Le projet de décision modificative n°2 a pour objet de mettre en place le paiement d'une première échéance anticipée à payer en août prochain relative à l'emprunt souscrit en juin dernier. Ce dispositif permet de réduire le coût des intérêts financiers de cet emprunt

Le projet de décision modificative pour le budget général de la commune se présente de la manière suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT						
Dépenses				Recettes		
<b>20</b> IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				<b>13</b>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
						50 656,00
2031	AP005 - Opération 2102	Frais d'études	75 000,00	1341	Dotation équipement des territoires ruraux	
						50 656,00
2031	Frais d'études		-75 000,00			
<b>16</b> EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
1641	Emprunts		50 656,00			
				<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	
						<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			50 656,00	<b>TOTAL</b>		50 656,00

A équilibrer

0,00

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- approuver la décision modificative n°2 du budget général communal comme présentée ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

